



Martigues, le 13 janvier 2023
Aux Membres de la CSS de Marseille
(liste des destinataires in fine)

Objet : Réunion de la commission de suivi de site (CSS)

Madame, Monsieur,

Nous vous convions à la prochaine réunion de la Commission de Suivi du Site d'ARKEMA Marseille :

**Le vendredi 27 janvier 2023 à 09 h 30
A l'Hôtel de Ville - Quai du Port - 13002 MARSEILLE
Salle Rapuzzi**

Nous vous précisons qu'une pièce d'identité sera à présenter à l'accueil

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour détaillé.

Pour des questions de quorum si vous ne pouvez pas assister à la réunion, veuillez donner mandat à un membre désigné dans l'Arrêté Préfectoral qui pourra vous représenter (formulaire et modalités en pièce jointe à nous retourner).

Je vous prie de bien vouloir confirmer votre présence auprès du Cyprès par mail à mtreglia@cypres.org ou par téléphone au 04 42 13 01 06.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Secrétaire de la CSS

Michel SACHER
Directeur du Cyprès

Pièces jointes :

- Mandat
- Arrêté Préfectoral du 16 juin 2022

Le vendredi 27 janvier 2023 à 09 h 30
A l'Hôtel de Ville - Quai du Port - 13002 MARSEILLE
Salle Rapuzzi

L'ordre du jour de cette séance sera le suivant :

- **Quorum**
- **Approbation du compte rendu de la CSS du 26/11/2022**
- **Désignation du bureau (modification représentant des riverains suite au dernier arrêté Préfectoral) et modification du règlement intérieur (modification du nombre de voix).**
- **Bilan Arkema depuis la dernière CSS (pour 2021 et 2022) :**
 - **Incidents / accidents**
 - **Bilan des émissions dans l'air et dans l'eau et positionnement par rapport aux critères réglementaires**
 - **Réduction des risques**
 - **Modifications réalisées, envisagées, en cours ou abandonnées sur les installations**
 - **Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : bilan à disposition non présenté oralement sauf cas particulier**
- **Actions de la DREAL et présentation des éventuels faits marquants depuis la dernière CSS**
 - **Questions diverses**

Liste des destinataires : Arrêté préfectoral du 16 juin 2022

Collège des Administration de l'État

✓ Préfecture des Bouches-du-Rhône	Monsieur Le Préfet ou son représentant
✓ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	Madame la Directrice Régionale ou son représentant
✓ Agence Régionale de Santé PACA - Délégation départementale des Bouches-du-Rhône (ARS)	Monsieur Le Directeur Général ou son représentant
✓ Direction Départementale des Territoires et de la Mer, des Bouches-du-Rhône (DDTM)	Monsieur Le Directeur Départemental ou son représentant
✓ Bataillon des Marins Pompiers de Marseille (BMPM)	Monsieur le Commandant du Bataillon ou son représentant
✓ Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS)	Monsieur Le Directeur Régional ou son représentant
✓ Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile (SIRACEDPC)	Monsieur Le Chef du Service ou son représentant
✓ Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches-du-Rhône (DASEN)	Monsieur Le Directeur académique ou son représentant

Collège des élus des collectivités territoriales

✓ Commune de MARSEILLE	Monsieur Jean-Pierre COCHET, titulaire
✓ Commune de MARSEILLE	Monsieur Yannick OHANESSIAN, titulaire
✓ Commune de MARSEILLE	Monsieur Laurent LHARDIT, suppléant
✓ Commune de MARSEILLE	Madame Christine JUSTE, suppléante
✓ Commune de LA PENNE SUR HUVEAUNE	Madame Jeannine FALCIATTI-GUIBERT, titulaire
✓ Commune de LA PENNE SUR HUVEAUNE	Madame Pierre BROTTIER, suppléante
✓ Commune d'ALLAUCH	Monsieur Patrick MINEO, titulaire
✓ Commune d'ALLAUCH	Monsieur Anthony PAGET, suppléant
✓ Commune d'AUBAGNE	Monsieur Vincent RUSCONI, titulaire
✓ Commune d'AUBAGNE	Monsieur Jean-Bernard LOUIS, suppléant
✓ Métropole Aix Marseille Provence	Monsieur Julien BERTEI, titulaire
✓ Métropole Aix Marseille Provence	Monsieur Romain BRUMENT, titulaire
✓ Métropole Aix Marseille Provence	Monsieur Pierre LAGET, suppléant
✓ Métropole Aix Marseille Provence	Madame Amapola VENTRON, suppléante

Collège des Riverains

✓ Confédération Générale des CIQ de Marseille	Monsieur Philippe YZOMBARD, titulaire
✓ Confédération Générale des CIQ de Marseille	Madame Lucie BERREST, suppléante
✓ Fédération des CIQ du 11 ^{ème} arrondissement de Marseille	Monsieur Pierre LOLLIOZ, titulaire
✓ Fédération des CIQ du 11 ^{ème} arrondissement de Marseille	Madame Valérie SCHMIT IGLESIAS, suppléante

Collège des Exploitants

- | | |
|-------------------------|---|
| ✓ Société ARKEMA France | Monsieur Philippe GOMEZ, titulaire |
| ✓ Société ARKEMA France | Monsieur Alexis VINET, titulaire |
| ✓ Société ARKEMA France | Madame Cécile RIERA, suppléante |
| ✓ Société ARKEMA France | Monsieur Nicolas BONNEMAISON, suppléant |
-

Collège des Salariés

- | | |
|-------------------------|--|
| ✓ Société ARKEMA France | Monsieur Michel RODA, titulaire |
| ✓ Société ARKEMA France | Monsieur Sébastien JONAS, titulaire |
| ✓ Société ARKEMA France | Monsieur Stéphane FORNERONE, suppléant |
| ✓ Société ARKEMA France | Monsieur Gaël CAMPILLO, suppléant |
-

Personnes qualifiées

- | | |
|----------|---|
| ✓ CYPRES | Monsieur le Directeur ou son représentant |
|----------|---|
-

Expert

- | | |
|-----------|---|
| ✓ SDIS | Monsieur le Directeur ou son représentant |
| ✓ ATMOSUD | Monsieur le Directeur ou son représentant |
-

Président

- | |
|-------------------------------|
| ✓ Monsieur Yannick OHANESSIAN |
|-------------------------------|
-

Secrétariat CSS

- | |
|----------|
| ✓ Cyprès |
|----------|

MANDAT : BON POUR POUVOIR

Conformément à l'article 10 du règlement intérieur de la Commission de Suivi des Sites ARKEMA et CEREXAGRI - Marseille

- *Lorsqu'il n'est pas suppléé, un membre de la commission peut donner mandat à un autre membre*
- *Nul ne peut détenir plus d'un mandat*
- *Le mandat est obligatoirement remis au secrétariat ou au président au plus tard en début de séance*

Je soussigné(e)

représentant de

du collège.....

donne pouvoir à

représentant de

du collège

à l'effet:

de me représenter et de voter à :

*Le vendredi 27 janvier 2023 à 09 h 30
A l'Hôtel de Ville - Quai du Port - 13002 MARSEILLE
Salle Rapuzzi*

Fait le :

Signature :